

Putscheid, le 11 décembre 2020



## AVIS AU PUBLIC

Il est certifié par la présente que conformément à l'article 24 § 2 de la loi du 19 décembre 2008 relative à l'eau l'autorisation pour un prélèvement d'eau du cours d'eau « Our » en vue de réaliser un test d'étanchéité de la station d'épuration à Stolzembourg a été accordée au Syndicat Intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord (SIDEN) par l'Administration de la gestion de l'eau en date du 09 décembre 2020. (Autorisation N°EAU/AUT/20/0855)

Le public peut prendre inspection de la décision et des plans afférents à la maison communale à Putscheid, 7 Veinerstrooss, pendant les heures d'ouverture ordinaires.

Contre ladite décision un recours est ouvert devant le tribunal administratif qui statue comme juge du fond. Le recours doit être introduit, sous peine de forclusion, dans un délai de 40 jours à compter de l'affichage public.

Le bourgmestre,

